

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY

SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 25

Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 août 2025

Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde

58 rue Notre-Dame de Lorette – 75009 Paris

Ce rapport comporte 33 pages

Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde

Siège social : 58 rue Notre-Dame de Lorette – 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2025

Au Conseil d'administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **01 septembre** 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte de résultat par origine et par destination ainsi que le compte d'emploi des ressources sont détaillées dans la note 6.2 « Principes, règles et méthode d'établissement du CROD et du CER » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 et ont correctement été appliquées.

- Votre fondation constitue des fonds dédiés tels que décrits dans la note 3.2.5 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures d'affectation aux projets concernés et à examiner, par sondages, les engagements à réaliser et les reports de ressources constatés sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 29 octobre 2025



ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/08/2024 (14 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 819	8 822	4 998	0,16	9 604	0,40
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	180 000		180 000	5,86		
. Constructions	120 000		120 000	3,91		
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	1 991	1 397	594	0,02	1 257	0,05
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Crédences rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	63 208		63 208	2,06	58 708	2,44
. Autres						
TOTAL (I)	379 018	10 219	368 800	12,01	69 570	2,90
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	800		800	0,03		
Crédences						
. Crédences clients, usagers et comptes rattachés						
. Crédences reçues par legs ou donations						
. Autres	15 000		15 000	0,49	300 000	12,49
Valeurs mobilières de placement	2 502 200	17 830	2 484 370	80,87	1 795 932	74,75
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	201 675		201 675	6,57	231 010	9,62
Charges constatées d'avance	1 273		1 273	0,04	1 013	0,04
TOTAL (II)	2 720 948	17 830	2 703 118	87,99	2 332 884	97,10
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 099 967	28 049	3 071 918	100,00	2 402 454	100,00

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2024 (14 mois)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires	2 595 611	84,49
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité	35 000	1,14
. Autres		
Report à nouveau	60 592	1,97
Excédent ou déficit de l'exercice	4 869	0,16
Situation nette (sous total)	2 696 072	87,77
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	2 696 072
		87,77
		2 191 202
		91,21
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	105 802	3,44
	TOTAL (II)	105 802
		3,44
		82 711
		3,44
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	10 000	0,33
	TOTAL (III)	10 000
		0,33
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 142	0,17
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	245	0,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	187 157	6,09
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	67 500	2,20
	TOTAL (IV)	260 045
		8,47
Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 071 918
		100,00
		2 402 454
		100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2024 (14 mois)	Variation absolue (14 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	100 524		20 500		80 024	390,36
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	267 614		171 496		96 118	56,05
- Mécénats	12 380		17 600		-5 220	-29,65
- Legs, donations et assurances-vie	118 923				118 923	N/S
- Contributions financières	127		455		-328	-72,08
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés	22 203		18 143		4 060	22,38
Autres produits	46				46	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	521 817		228 194		293 623	128,67
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	199 543		109 442		90 101	82,33
Aides financières	269 879		155 245		114 634	73,84
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements	23 090		22 857		233	1,02
Charges sociales	911		910		1	0,11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 270		4 805		465	9,68
Dotations aux provisions	10 000				10 000	N/S
Reports en fonds dédiés	45 294		10 332		34 962	338,39
Autres charges	754		330		424	128,48
Total des charges d'exploitation (II)	554 739		303 921		250 818	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-32 922		-75 727		42 805	56,53
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	6 565		7 560		-995	-13,15
Autres intérêts et produits assimilés	49 056		70 031		-20 975	-29,94
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	55 621		77 591		-21 970	-28,31
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	17 830				17 830	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	17 830				17 830	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	37 791		77 591		-39 800	-51,28

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2024 (14 mois)	Variation absolue (14 mois)	%
------------------------------	---	---	-----------------------------------	---

RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	4 869	1 864	3 005	161,21
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		203 072	-203 072	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	203 072	-203 072		-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		203 072	-203 072	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	203 072	-203 072		-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		0		
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	577 438	508 857	68 581	13,48
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	572 569	506 993	65 576	12,93
EXCEDENT OU DEFICIT	4 869	1 864	3 005	161,21

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	13 215	13 215		
Bénévolat	30 000	30 000		
	TOTAL	43 215	43 215	
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations	13 215	13 215		
Personnel bénévole	30 000	30 000		
	TOTAL	43 215	43 215	

FONDATION DES MFR DANS LE MONDE

Annexe aux comptes annuels

De l'exercice clos le 31 août 2025

Montants exprimés en euros

1. Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens mis en œuvre

1.1. Objet social de la Fondation

La Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde a pour but, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, de coopérer dans l'ensemble du monde à la création, au développement et à l'animation des centres de formation générale et professionnelle dits « Maisons Familiales Rurales » et ceci en respectant leurs principes et leurs méthodes :

- Les responsabilités des familles groupées en association et participant à la gestion de la Maison Familiale Rurale et à la formation des jeunes ;
- La pédagogie de l'alternance en relation avec les professions et le milieu de vie favorisant l'éducation globale des personnes ;
- Le développement du milieu par la participation à des actions de développement local.

1.2. Missions sociales et moyens mis en œuvre

Les moyens pour réaliser les objectifs de la Fondation sont à la fois assurés :

- Par les intéressés eux-mêmes et ceux qu'ils auront pu obtenir dans leur région et leur pays auprès d'organismes publics ou privés ;
- Par l'aide structurelle et pédagogique apportée par des Maisons Familiales Rurales existant dans d'autres pays
- par un concours financier de la Fondation.

Dans ce cadre, les moyens d'action de la Fondation sont consacrés :

- au financement de projets de développement de « Maisons Familiales Rurales » ;
- aux publications ;
- à l'équipement et au matériel pédagogique ;
- de même et d'une manière générale, les ressources disponibles de la Fondation devront être consacrés à la création, au développement et à l'animation des « Maisons Familiales Rurales » dans le monde.

La Fondation dispose de locaux et de moyens humains et techniques mis à disposition par l'Union Nationale des MFREO ; elle est animée bénévolement par un délégué général, ancien membre du personnel de l'Union Nationale des MFREO.

Une convention avec l'Union Nationale des MFREO assure un financement sous forme de participation aux frais de fonctionnement de la Fondation.

La Fondation fait appel à la générosité du public pour financer une partie de ses missions sociales.

2. Faits significatifs de l'exercice

2.1. Evènements principaux de l'exercice

- **Leg reçu**

La Fondation a reçu, par acte notarié du 25 novembre 2024, la somme de cent dix mille neuf cent vingt-trois euros au titre d'un leg. Conformément à la volonté exprimée dans le testament, cette somme est destinée au financement des activités de la Fondation, elle a été portée au compte de résultat, dans un compte de produits.

- **Apports reçus**

La Fondation a reçu deux apports de deux cent cinquante mille euros au cours de l'exercice. Conformément à la volonté des donateurs, ces sommes sont destinées au renforcement des fonds associatifs de la Fondation ; par conséquent, elles ont été portées au passif du bilan, dans un compte d'apport sans droit de reprise.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements à signaler.

2.3. Principes, règles et méthodes comptables

2.3.1. Règles et méthodes comptables

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

L'exercice social clos le 31/08/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les montants sont exprimés en euros et sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	3 071 918 €
- Total du compte de résultat (produits)	577 438 €
- Résultat de l'exercice (excédent)	4 869 €

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.3.2. Méthode générale

Les comptes ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations énoncés par l'Autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

2.3.3. Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable pour cet exercice

2.3.4. Notes concernant les postes de l'actif du bilan

2.3.4.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

2.3.4.2. Méthode d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 7 ans

2.3.4.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par les prêts accordés aux MFR ; une provision pour risque peut être comptabilisée à la clôture de l'exercice si une incertitude sur le remboursement total ou partiel est identifié.

2.3.4.4. Créances

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.4.5. Valeurs Mobilières de Placements

Elles sont inscrites dans les comptes pour leurs coûts historiques. La composition du poste figure dans un tableau de l'annexe ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui affecte la valeur brute du placement concerné.

2.3.5. Notes concernant les postes du passif du bilan

2.3.5.1. Fonds propres statutaires

Ils sont composés des dotations initiales et complémentaires versées au profit de la Fondation. Conformément à la volonté des donateurs, elles ne sont pas consomptibles. Les sommes sont placées, conformément aux dispositions statutaires, en valeurs mobilières.

2.3.5.2. Réserve pour projets

Elle comptabilise, par application d'une disposition statutaire, l'affectation d'une fraction correspondant à dix pour cent (10 %) de l'excédent de l'exercice précédent.

2.3.5.3. Fonds dédiés

Ils correspondent à la fraction des ressources affectées par les tiers à des projets qui n'est pas utilisée à la clôture de l'exercice. Le détail est donné dans un tableau de suivi par projets.

2.3.5.4. Dettes

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal.

3. Informations relatives au bilan

3.1. Actif

3.1.1. Tableau des immobilisations

	Valeur brute Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute Fin exercice
Immobilisations incorporelles	13 819	/	/	13 819
Immobilisations corporelles	1 991	300 000	/	301 991
Immobilisations financières	58 708	30 000	25 500	63 208
TOTAL	74 518	330 000	25 500	379 018

La variation des immobilisations corporelles concerne la donation reçue en nue-propriété d'un bien immobilier représentant une maison à usage d'habitation, dont la répartition est :

- Terrain	180.000
- Construction	120.000
Total	300.000

La variation des immobilisations financières concerne :

- L'octroi d'un prêt de 30.000 euros à la MFR de Guillaumes, remboursable sur 36 mois ;
- Le remboursement des prêts en cours octroyés antérieurement aux MFR
- L'abandon partiel à hauteur de 5.000 euros du prêt accordé à la MFR de l'Est de Mayotte.

3.1.2. Tableau des amortissements

	Valeur brute Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute Fin exercice
Immobilisations incorporelles	4 215	4 607	/	8 822
Immobilisations corporelles	733	664	/	1 397
TOTAL	4 948	5 271	/	10 219

3.1.3. Principaux mouvements de l'exercice

	Montant	Durée amortissement
Acquisitions		
Néant	/	/
Sorties – Rebutus		
Néant	/	/

3.1.4. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Néant.

3.1.5. Immobilisations financières

3.1.5.1. Immobilisations financières

	Valeur brute	Dépréciation
Prêts aux MFR	63 208	10 000
TOTAL	63 208	10 000
<i>Accordé au cours de l'exercice</i>	/	/
MFR Guillaumes	30 000	/

3.1.6. Créesances

	Brut	A 1 an	Plus d'1 an
Avance fournisseurs	800	800	/
TOTAL	800	800	/

3.1.7. Produits à recevoir

- Subvention UN MFREO 15 000

3.1.8. Valeurs mobilières de placement

	Valeur Acquisition	Cours à la clôture	Plus-value latente	Moins-value latente
Actions	109 382	91 552	/	17 830
Titres Amundi	102 774	NC	/	/
Obligations Crédit Agricole	160 000	NC	/	/
Titres Affinités Pierre SCPI Groupama	249 984	NC	/	/
Titres AMUNDI Euro Liquidity	201 295	NC	/	/
Titres FCPI	1 345 268	1 345 268	/	/
TOTAL	2 2024 703		/	/

3.1.9. Disponibilités

Les sommes concernent les disponibilités déposées sur des livrets et des comptes courants auprès d'établissements bancaires :

	Nature	Montant
Livrets épargne		
Crédit Agricole Livret A		80 863
Crédit Agricole Compte sur Livret		152 633
Crédit Mutuel Livret OBNL TRIPLEX		100 000
		333 526
Comptes courants		
Crédit Agricole		178 500
Crédit Mutuel		9 660
Crédit Mutuel AFD Madagascar		2 552
		190 712
	Total	524 238

3.1.10. Charges constatées d'avance

Fraction des charges concernant l'exercice suivant ; montants faibles non détaillés.

3.2. Passif

3.2.1. Variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation Du résultat	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 095 611				2 595 611
Statutaires	1 255 383				1 255 383
Complémentaires	255 306		500 000		755 306
Autres apports	584 922				584 922
Fonds associatifs avec droit de reprise	/				/
Statutaires					

Complémentaires					
Ecart de réévaluation	/				/
Réserves	34 813	187			35 000
Statutaires					
Projets de l'entité	34 813	187			35 000
Autres					
Report à nouveau	58 914	1 678			60 592
Report à nouveau	58 914	1 678			60 592
Excédent ou déficit de l'exercice	1 864		24 869	1 864	24 869
Situation nette	2 191 202	1 864	524 869	1 864	2 716 072
Fonds propres consomptibles	/				/
Subventions d'investissement	/				/
Provisions réglementées	/				/
TOTAL	2 191 202	1 864	524 869	1 864	2 716 072

3.2.1.1. Les fonds associatifs sans droit de reprise

Le composition des fonds associatifs sont constitués par les différents apports décrits ci-après :

Nature	Caractéristique	Montant
Dotation statutaire		
Union nationale MFREO	Dotation initiale non consomptible	1 255 383
		1 255 383
Dotations complémentaires		
Union nationale MFREO	Apport sans droit de reprise	255 306
Union nationale MFREO	Apport sans droit de reprise	250 000
Association nationale pour la Formation et la Recherche pour l'Alternance (ANFRA)	Apport sans droit de reprise	250 000
		755 306

Llegs et donations		
Arlette MILESI	Donation numéraire	90 000
Patrick GUES	Donation numéraire	100 000
Patrick GUES	Donation nu propriété bien immobilier	300 000
		490 000
Autres apports		
Affectation plus-value titres MICHELIN	Affectation statutaire	94 922
		94 922
		TOTAL 2 595 611

3.2.1.2. Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté de la manière suivante :

Affectation en fonds associatifs 10 %	187
Total affecté aux fonds associatifs	/
Affectation à la réserve pour projets	/
Affectation au report à nouveau	1 677
Total résultat affecté	1 864

Le résultat excédentaire de l'exercice antérieur a été affecté en conformité avec les dispositions statutaires par décision du conseil d'administration ayant statué sur les comptes clos le 31 août 2024.

3.2.1.3. Réserve pour projet associatif

Solde début exercice	34 813
Affectation quote-part résultat	187
Solde fin exercice	35 000

La réserve pour projet associatif été mouvementée au cours de cet exercice à la suite de l'affectation de l'excédent de l'exercice précédent.

3.2.2. Report à nouveau avant répartition du résultat

Le résultat de l'exercice est affecté selon les règles statutaires de la fondation qui établissent les modalités d'affectation suivantes :

- 10 % des résultats excédentaires aux fonds associatifs sans droit de reprise
- Le solde à la réserve pour projets des MFR

Le poste report à nouveau a été mouvementé après approbation du résultat excédentaire dégagé lors de la clôture au 31 août 2024 ; il présente un solde créditeur.

3.2.3. Provisions pour risques et charges

La provision est constituée pour garantir le risque éventuel sur un prêt accordés à la MFR Papaïchton en Guyane.

3.2.4. Engagement pris en matière de retraite et engagements similaires

Néant au 31 août 2025.

3.2.5. Fonds dédiés – Tableau de suivi

3.2.5.1. Dons manuels et ressources affectés

Don manuels	Fonds à engager en début exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagement à réaliser	Fonds restant à engager à la clôture de l'exercice	Fonds dédiés sur projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Madagascar	4 697	/	747	5 444	
Brésil Nord	2 858	/	1 937	4 795	
Brésil Sud	3 601	1 500	587	2 688	
Burkina	1 261	1 300	189	150	
Bénin	5 710	6 000	6 452	6 162	
Cameroun	4 790	/	/	4 790	
Mali	1 103	3 500	3 609	1 212	
Maroc	4 934	/	/	4 934	
Colombie	1 078	/	117	1 195	
Comores	3 911	/	54	3 965	
Cambodge	1 157	/	/	1 157	

République Démocratique Congo	7 437	1 630	7 306	13 113
Sénégal	2 250	/	2 610	4 860
Bosnie Herzégovine	5 621	10 000	9 279	4 900
Maurétanie	7 021	/	4 193	11 214
Guinée	6 993	6 000	45	1 038
Haïti	5 933	/	949	6 882
Mayotte	3 315	39 654	42 022	5 683
Togo	1 384	/	12 146	13 530
Ile Maurice	6 553	/	207	6 760
Tchad	1 099	/	225	1 324
TOTAL	82 711	69 584	92 674	105 801

3.2.5.2. Informations sur les fonds dédiés non utilisés

Conformément aux règles fixées par la fondation, les sommes provenant des dons manuels affectés sont versées à la demande des porteurs de projets sur production des justificatifs des dépenses engagées.

Les projets soutenus par la fondation peuvent se dérouler sur plusieurs mois ou années, les sommes restent en compte de fonds dédiés durant toute la période du projet.

3.2.6. Etats des dettes

Les dettes d'exploitation à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant
Fournisseurs	1 475
Factures non parvenues	3 667
Organismes sociaux	245
TOTAL	5 387

Les dettes d'exploitation ont toutes une échéance à moins d'un an.

3.2.7. Créditeurs divers et charges à payer

	Montant
Projet AFD Madagascar	114 977
Projet 30-ème anniversaire	70 000
Divers	2 180
TOTAL	187 157

3.2.8. Autres dettes

Il n'y a pas de sommes affectées aux projets des MFR sur fonds dédiés ou fonds libres validées par le conseil dont la mise en paiement n'a pu intervenir avant la date de clôture.

3.2.9. Produits constatés d'avance

Subvention AFD Madagascar	67 500 €
---------------------------	----------

Le projet Madagascar est financé par l'organisme AFD ; la subvention est rapportée au résultat selon la consommation effective dans l'exercice ; le solde est porté en produits constatés d'avance pour une utilisation les exercices suivants.

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Ventilation des produits d'exploitation

Mise à disposition	/
Subventions	100 524
Dons	267 614
Mécénat des entreprises	12 380
Legs et donations	118 923
Contributions financières	127
Report des ressources antérieures / dons affectés	22 203
Produits gestion courante	46
Total des produits d'exploitation	521 817

- Subventions comptabilisées dans l'exercice :
 - UNMFREO par application de la convention signée avec la Fondation ; quote-part comptabilisée au prorata de son application dans l'exercice, soit 15.000 euros.
 - DRFIP au titre d'un contrat d'apprentissage, soit 500 euros.
 - AFD au titre d'un projet en partenariat avec les MFR de Madagascar, pour un montant de 50.000 euros.

- Mécénat des entreprises :

Les sommes sont comptabilisées pour les montants issus des conventions de mécénat conclues avec deux (02) entreprises.

- Dons manuels :

Dons affectés à des projets	105 619
Dons des particuliers	22 943
Dons des MFR	49 403
Dons des organismes	/
Dons des entreprises	89 649
Total	267 614

- Legs et donations intervenus au cours de l'exercice :

Par acte notarié du 13 mai 2025, un leg affecté à la fondation pour un montant de 118.923 euros comptabilisé dans les produits conformément aux volontés testamentaires communiquées.

- Contributions financières : reversements LILO et SPREADSHIRT.

4.2. Contributions volontaires en nature

La fondation bénéficie des contributions volontaires en nature suivantes :

Nature	Provenance	Valorisation
Mise à disposition du personnel comptable	UN MFREO	13 215
Missions Délégué général	Patrick Gues	30.000
TOTAL		43.215

Depuis le 1^{er} juillet 2021, une convention établit une redevance d'occupation à la charge de la Fondation, ce montant est porté en comptabilité dans un compte de charges et s'élève, pour l'exercice actuel à 9.600,00 euros.

La fonction de Délégué général est assurée par Monsieur Patrick Gues, retraité de l'UNMFR. Le temps consacré par le délégué général fait l'objet d'une évaluation sur la base de trois (03) jours sur trente (30) semaines par an et un coût estimé à 30.000,00 euros pour l'exercice clos le 31 août 2025.

La valorisation chiffrée a été inscrite au pied du compte de résultat.

5. Autres informations

5.1. Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est versée aux dirigeants bénévoles de la Fondation.

5.2. Honoraires commissaire aux comptes

Le montant des honoraires s'élève à 4.000 euros hors taxes pour la mission de certification légale des comptes

5.3. Situation fiscale

La Fondation n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, les revenus des placements financiers ne sont pas assujettis à l'impôt.

5.4. Engagements hors bilan

5.4.1. Emprunt auprès des organismes bancaires

Néant.

5.4.2. Dettes garanties par des suretés réelles

Néant.

5.4.3. Engagements financiers

Néant.

5.4.4. Crédit-bail

Néant.

6. Information spécifique des entités faisant appel public à la générosité

6.1. Compte de résultat par origine et destination

	Exercice N		Exercice N-1	
A – Produits et charges par origine et destination	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 – Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	267 614	267 614	171 496	171 496
- Legs, donations et assurance-vie	118 923	118 923		
- Mécénat	12 380	12 380	17 600	17 600
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	105 748	105 748	172 968	172 968
2 – Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	50 570		128 650	
3 – Subvention et autres concours publics				
4 – Reprises sur provisions et dépréciations				
5 – Utilisations des fonds dédiés antérieurs	22 203	22 203	18 143	18 143
TOTAL	577 438	526 741	508 857	380 207
Charges par destination				
1 – Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	54 745	54 745	151 638	151 638
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	135 366	135 366	/	/
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	/	/	2 950	2 950
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	219 537	219 537	155 245	155 245
2 – Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	34 510	34 510	34 083	34 083
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	4 800	4 800	4 754	4 754

3 – Frais de fonctionnement	50 487	39 429	147 991	39 845
4 – Dotations aux provisions et dépréciations	27 830	/		
5 – Impôts sur les bénéfices	/	/		
6 – Reports en fonds dédiés de l'exercice	45 294	45 294	10 332	10 332
TOTAL	572 569	533 681	506 997	398 847
Excédent ou déficit	4 869	(6 940)	1 864	(18 640)
B – Contributions volontaires en nature				
Produits par origine				
1 – Contributions liées à la générosité du public				
- Bénévolat	30 000	30 000	30 000	30 000
- Prestations en nature	13 215	13 215	13 215	13 215
- Dons en nature				
2 – Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 – Concours publics en nature				
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	43 215	43 215	43 215	43 215
Charges par destination				
1 – Contributions volontaires aux missions sociales				
- Réalisées en France	15 000	15 000	15 000	15 000
- Réalisées à l'étranger				
2 – Contributions volontaires à la recherche de fonds	7 500	7 500	7 500	7 500
3 – Contributions volontaires au fonctionnement				
- Prestations en nature	20 715	20 715	20 715	20 715
- Dons en nature				
TOTAL	43 215	43 215	43 215	43 215

6.2. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

FONDATION DES MFR DANS LE MONDE

COMPTE EMPLOIS - RESSOURCES
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Eercice N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ercice N	Exercice N-1
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1- Missions sociales	409 648	309 833	1- Ressources liées à la générosité du public	504 665	362 064
1.1. Réalisées en France	190 111	151 638	1.1. Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	54 745	151 638			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	135 366	-			
1.2. Réalisées à l'étranger	219 537	158 195	1.2 Dons, legs et mécénats	398 917	189 096
- Actions réalisées par l'organisme	-	2 950	- Dons manuels	267 614	171 496
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	219 537	155 245	- Legs, donations et assurance-vie	118 923	
			- Mécénats	12 380	17 600
2 - Frais de recherche de fonds	39 310	38 837	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	105 748	172 968
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	34 510	34 083			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	4 800	4 754			
3 - Frais de fonctionnement	39 429	39 845			
TOTAL DES EMPLOIS	488 387	388 515	TOTAL DES RESSOURCES	504 665	362 064
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	79 314	93 728
			(+) EXCEDENT ou (-) INSUFFISANCE de la générosité du public	16 278	- 26 451
			(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public	-	12 037
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	95 592	79 314
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Eercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1- Contributions volontaires aux missions sociales	15 000	15 000	1- Contributions volontaires liées à la générosité du public	43 215	43 215
- Réalisées en France	15 000	15 000	- Bénévolat	-	-
- Réalisées à l'étranger	-	-	- Prestations en nature	13 215	13 215
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	7 500	7 500	- Dons en nature	30 000	30 000
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	20 715	20 715			
TOTAL	43 215	43 215		TOTAL	43 215
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice N	Eercice N-1			
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	82 711	90 522			
(-) Utilisation	22 203	18 143			
(+) Report	45 294	10 332			
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	105 802	82 711			

Annexe au compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et du compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) est un nouveau tableau introduit par les articles 432-1 et 432-2 du règlement ANC 2018-06 pour les fondations reconnues d'utilité publique qui font appel à la générosité du public (articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août). Il reprend la totalité des charges et produits du compte de résultat et isole dans une colonne les ressources et emplois liés aux ressources issues de la générosité du public.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources annuel collectées auprès du public (CER) conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991) est établi conformément au modèle de tableau présenté à l'article 432-1 du règlement ANC 2018-06. Il ne reprend que les flux liés aux ressources issues de la générosité du public, d'après le CROD, et permet de suivre l'utilisation des ressources collectées non affectées et non utilisées entre l'ouverture et la clôture.

Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD et du CER

Le CROD et le CER font apparaître, d'une part, les ressources par origine :

- Produits liés à la générosité du public,
- Produits non liés à la générosité du public,
- Subventions et autres concours publics
- Reprises sur provisions et dépréciations
- Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Et d'autres part, les emplois par destination :

- Misions sociales,
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement,
- Dotation aux provisions et dépréciations
- Impôts sur les bénéfices
- Reports en fonds dédiés de l'exercice.

Le total des ressources et des emplois du CROD correspond au total du compte de résultat.

Les ressources et les emplois qui concernent la générosité du public sont isolées dans le CROD sont repris dans le CER.

Modalités de passage du compte de résultat au CROD

Le Compte de Résultat par Origine et Destination est établi à partir des données comptables. Les ressources par nature sont directement issues de la comptabilité générale. Les emplois sont affectés par destination selon des clés de répartition.

Tableau de rapprochement des charges du compte de résultat et des rubriques du CROD

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Reports en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT			
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources						
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Achats de marchandises												
Variation de stock												
Autres achats et charges externes	41 427			85 024	33 193		39 899		199 543			
Aides financières		135 366		134 513					269 879			
Impôt, taxes et versements assimilés												
Salaire et traitements	11 545					4 618	6 927		23 090			
Charges sociales	455					182	273		911			
Dotations aux amort. Et dépréciations	1 318				1 318		2 635		5 270			
Dotations aux provisions							27 830		27 830			
Reports en fonds dédiés								45 294	45 294			
Autres charges							752		752			
Charges financières												
Charges exceptionnelles												
Impôt sur les bénéfices												
TOTAL	54 745	135 366		219 537	34 511	4 800	78 318	45 294	572 569			

Commentaires concernant les ressources

Les ressources distinguent dès leur comptabilisation celles qui relèvent de la générosité du public de celles qui ont une autre origine.

Les ressources issues de la générosité du public sont constituées principalement des dons manuels. La comptabilisation permet la distinction entre les dons affectés, selon la volonté des donateurs, et les dons non affectés.

Les dons affectés sont destinés exclusivement au financement des missions sociales. Les dons qui ne sont pas utilisés au cours de l'exercice sont comptabilisés en dotation aux fonds dédiés selon un suivi par projets. Les fonds dédiés constitués antérieurement qui participent aux actions réalisées au cours de l'exercice sont repris dans le compte de résultat.

Les dons non affectés sont destinés au financement des projets de l'exercice ; ils peuvent être complétés par les ressources qui ne sont pas issues de la générosité du public.

- **Les ressources issues de la générosité du public**

Les ressources collectées auprès du public se composent :

- Cotisations sans contrepartie	/
- des dons des particuliers ou des organismes affectés	195 268
- des dons des particuliers ou des organismes non affectés	84 726
- des legs (affectés ou non affectés)	118 923
- des autres produits liés à la générosité du public	105 748
	Total
	504 538

Les autres produits liés à la générosité du public concernent principalement les revenus financiers d'actifs issus de la générosité du public.

- **Les ressources non liées à la générosité du public**

Les sommes collectées à ce titre au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Cotisations avec contrepartie	/
- Parrainage des entreprises	/
- Contributions financières sans contrepartie	/
- Activité annexe : mise à disposition du personnel au profit de UNMFREO	/
- Subvention UNMFREO	15 000
- Produits financiers	/
- Produits autres	35 570
	Total
	50 570

- **Les subventions et autres concours**

Il n'y a pas de sommes collectées à ce titre au cours de l'exercice.

- **Les reprises de provisions**

Il n'y a pas de sommes inscrites dans ces comptes pour cet exercice.

- **Les ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs**

Cette rubrique fait apparaître l'utilisation dans l'année des fonds qui étaient affectés à des projets déterminés, non utilisés à la clôture de l'exercice précédent.

Le détail est donné à la note 3.2.5.1 de l'annexe.

Commentaires concernant les emplois par destination

- **Définition des missions sociales**

La définition des missions sociales résulte d'une décision propre à l'association émanant de l'organe chargé d'arrêter les comptes étant entendu que les missions ainsi définies, doivent être conformes à l'objet statutaire.

La Fondation a pour but de coopérer dans l'ensemble du monde à la création, au développement et à l'animation des centres de formation générale et professionnelle dits « Maisons Familiales Rurales » et ceci en respectant leurs principes et leurs méthodes :

- La responsabilité des familles groupées en association et participant à la gestion de la Maison Familiale Rurale et à la formation des jeunes,
- La pédagogie de l'alternance en relation avec les professions et le milieu de vie favorisant l'éducation globale des personnes,
- Le développement du milieu par la participation des actions de développement local.

Les missions sociales de la fondation sont assurées par un concours financier sous forme de participation au projet et de prêt ou d'avance sur projet.

- **Affectation des emplois**

S'agissant des emplois, l'association indique la totalité des charges engagées pour la réalisation de l'ensemble de ses activités et missions, qu'elles aient été ou non financées par des ressources collectées auprès du public.

Ces dépenses sont ventilées par fonction, selon les grandes catégories suivantes :

- missions sociales en France et à l'étranger
- frais de recherche de fonds
- frais de fonctionnement

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée. Les charges indirectes sont affectées en fonction de clefs de répartition approuvées par le Conseil d'administration.

- **Missions réalisées en France**

Les achats et services externes sont affectées selon les clefs de répartition ; il s'agit de l'affectation d'une quote-part des charges de fonctionnement ; l'affectation représente environ 20 % des achats et services exposés par la Fondation.

Une quote-part de du temps de travail du salarié de la Fondation évaluée à 50 % a été retenue au titre de la contribution aux missions sociales réalisées en France.

Une action exceptionnelle a été conduite en solidarité avec Mayotte qui a été dévastée en 2024 ; la collecte et la solidarité a permis de diriger les aides pour 135.366 euros.

Une quote-part de du temps de travail du Délégué général de la Fondation évaluée à 50 % a été retenue au titre de la contribution volontaire aux missions sociales réalisées en France.

- **Missions réalisées à l'étranger**

Le poste inclut les aides versées directement aux projets réalisés à l'étranger.

- Programme AFD	60 000
- Aides aux projets des MFR dans le Monde	159 537
Total	219 537

Les aides versées sont financées par les collectes affectées et le report des fonds dédiés collectés antérieurement ; dans certains cas les ressources issues de la collecte non affectée ainsi que des fonds privés collectés auprès d'entreprises ou d'organismes participent aux aides versées.

- **Informations utiles sur la politique d'appel à la générosité du public**

La Fondation a principalement engagé les montants suivants au cours de l'exercice :

- Brochures, documents de communication, 30 è anniversaire	24 632
- Rémunérations et charges sociales	4 800
- Frais de siège, déplacements des bénévoles et du Délégué général	6 848
- Cotisations aux organismes	1 713
- Dotation amortissements	1 318
Total	39 310

Les supports et moyens de communication suivants sont utilisés par la Fondation :

- Le site Internet, réseaux sociaux, référencement sur d'autres sites
- Les brochures de présentation et les différents flyers dédiés à des opérations spécifiques
- Les actions locales menées par les MFR.

- **Frais de fonctionnement**

Ce poste comprend les coûts directs engagés par la fondation pour son fonctionnement général.

- Achats	142
- Services (assurance, honoraires, téléphonie, frais bancaires...)	39 757
- Charges de personnel et charges sociales	7 200
- Charges financières	/
- Autres charges	754
- Dotation aux amortissements	2 635
- Dotation aux provisions	27 830
Total	78 318

Les frais de fonctionnement ne sont imputés que pour une fraction sur les collectes issues de la générosité du public.

Modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources annuel collectées auprès du public est établi conformément au modèle de tableau présenté à l'article 432-1 du règlement ANC 2018-06. Il ne reprend que les flux liés aux ressources issues de la générosité du public, d'après le CROD, et permet de suivre l'utilisation des ressources collectées non affectées et non utilisées entre l'ouverture et la clôture.

Montant des ressources reportées liées à la générosité du public

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, le montant des ressources reportées liées à la générosité du public est effectué en conformité avec l'article 432-19 qui précise : « *le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs* ».

En raison du modèle économique de la Fondation, il a été considéré que les fonds propres, à l'exception de la dotation initiale et de la dotation complémentaire, étaient constitués de ressources qui n'étaient pas issues de la générosité du public.